

Communiqué de presse

La mission d'étude d'un parc naturel marin normand-breton : elle est lancée et s'installe à Granville.

Au terme d'un arrêté en date du 21 janvier 2010 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, la responsabilité de la conduite d'une procédure d'étude et de création du parc naturel marin dans le golfe normand-breton a été attribuée conjointement au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et au préfet de la Manche. Avec l'appui de l'Agence des aires marines protégées, une mission a été récemment constituée pour mener une étude approfondie du projet de parc réalisée en concertation avec l'ensemble des élus, des acteurs et des usagers de la mer. Cette étude devrait se dérouler sur deux ans.

Placée sous l'autorité du préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord et du préfet de la Manche, cette mission d'étude est actuellement constituée d'Hervé MOALIC, responsable de la mission, et d'Olivier ABELLARD, chargé de mission. L'équipe devrait être progressivement renforcée pour lui permettre de réaliser l'ensemble de ses missions. Elle est installée dans les locaux de la capitainerie de Granville (50).

Imaginer un parc naturel marin normand-breton

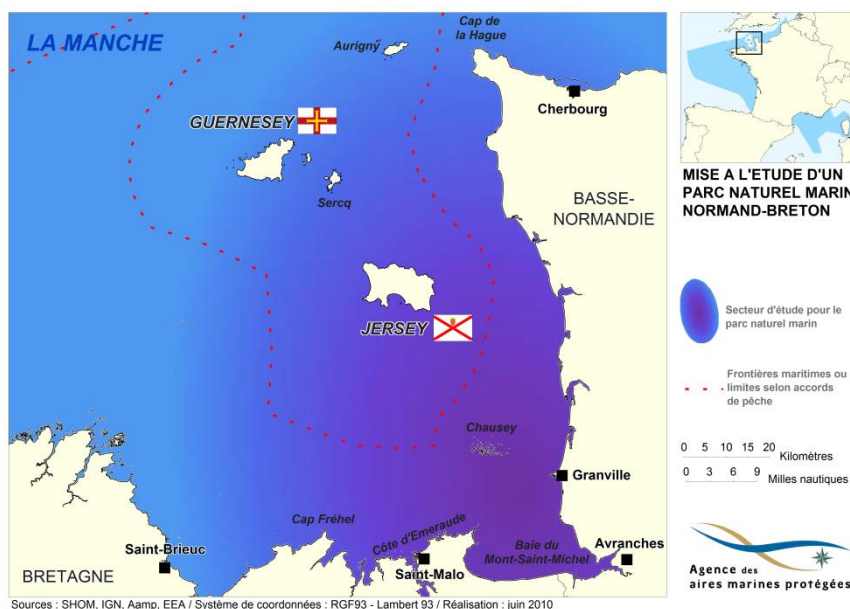
L'objectif de la concertation et de l'étude est de définir avec tous les acteurs concernés, ce que pourrait être le futur parc marin en proposant, sur la base d'un état des lieux complet et partagé :

- un périmètre pertinent,
- des orientations de gestion,
- et conseil de gestion, organe de décision du parc.

Ce projet sera à terme soumis à la consultation des collectivités et des organismes principalement intéressés, et à enquête publique.

Pourquoi un parc naturel marin?

Sous la direction des deux Préfets responsables, l'Agence des aires marines protégées en étroite concertation avec les différents services et acteurs de la zone, a réalisé en 2009 un premier travail d'analyse des enjeux sur un vaste secteur allant de l'île de Batz (Finistère) au cap de la Hague (Manche).



Ce document est publique et consultable à l'adresse suivante : <ftp://ftpagence.aires-marines.fr>, avec les codes d'accès suivants : -nom utilisateur : **asrbnoc** - mot de passe : **analyses**
Cette analyse stratégique a mis en évidence l'intérêt de mettre en place l'outil de parc naturel marin pour gérer l'espace marin où se concentrent de nombreux enjeux et activités **présents du cap Fréhel au cap de la Hague**.

En effet, ce secteur d'étude présente :

- **une très grande productivité de l'écosystème marin** : zone de production primaire, ressources halieutiques, concentration d'oiseaux et de mammifères marins ;
- **une forte valeur du patrimoine naturel et culturel** : habitats d'estran, archipels, zones de maërl, espèces protégées mais aussi, culture maritime autour de Saint-Malo et Granville et bien sûr du Mont-Saint-Michel
- **un espace privilégié d'activités économiques et de loisir majeures** : pêche professionnelle et de loisir, conchyliculture, transports maritimes, activités nautiques, tourisme, recherche scientifique, extractions et, récemment, forte demande en matière d'énergie marine : éoliennes, hydroliennes.

Reposant sur des observations liées aux écosystèmes marins et aux activités qui en dépendent, **le secteur d'étude fait ainsi le lien entre deux régions administratives** : la Basse-Normandie et la Bretagne et trois départements. **Pour faciliter les échanges, la coordination** des différents services de l'Etat sera conduite **par le préfet de la Manche et le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord**.

Le projet s'articulera nécessairement avec **les démarches déjà engagées pour la préservation et la gestion de l'espace littoral et maritime et les autres aires marines protégées** tels que les sites Natura 2000 en mer, le projet de gestion intégrée de la zone côtière en Baie du Mont-Saint-Michel, dans les havres de la côte Ouest de la Manche et sur les côtes bretonnes, les parcelles de domaine public maritime attribuées au conservatoire du littoral, le projet de parc naturel régional sur la Rance/côte d'Emeraude .

Un parc naturel marin est un outil qui a plusieurs objectifs :

- améliorer la connaissance du milieu marin,
- protéger le patrimoine naturel
- assurer un développement durable des activités marines

A ce jour, la France compte deux parcs naturels marins, : en mer d'Iroise et à Mayotte. Quatre autres parcs sont actuellement à l'étude : sur la côte Vermeille ; à l'ouvert des trois estuaires picards ; dans les pertuis charentais et à l'estuaire de la Gironde ; et dans le bassin d'Arcachon. La France s'est fixée un objectif de 10 parcs naturels marins d'ici 2012, ambition réaffirmée par le Grenelle de la mer avec 10% de eaux sous sa juridiction en aires marines protégées et 20 % d'ici 2020.

Contacts presse :

**Service communication Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord
Service communication de la préfecture de la Manche**

Contacts mission d'étude d'un parc naturel marin normand-breton :

mission.normand-breton@aires-marines.fr
www.aires-marines.fr

